

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

Convocation adressée aux
délégués le :

21 mars 2025

Délégués :

- En exercice : 48
- Présents : 25
- Votants : 40

Délibération

mise en ligne le :

16 avril 2025

Délibération certifiée

exécutoire le :

16 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt et un mars, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Steve BOSSART, M. Philippe BOULERT, M. Jean-Luc BOULET, M. Sébastien DARRAS, M. Kevin DEGREAUX, M. Jérôme DEMULIER, M. Jean-Marie DOUVRY, M. Philippe DRUMETZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, M. Patrice FRERE, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, M. Stéphane POULET, M. Alain QUEVA, Mme Ewa VIVIER, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : Mme Leslie DZIURLA, M. André GUILLOU, Mme Anne-Sophie DUBOIS, M. Paul DRON, M. Christophe DRUELLES, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT, Mme Christine STIEVENARD.

Ont donné procuration : Monsieur Dominique DELECOURT à Monsieur Philippe BOULERT, Monsieur Sylvain COCQ à Monsieur Sébastien DARRAS, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Madame Nathalie LIMEUX à Monsieur Philippe DRUMETZ, Monsieur Olivier GACQUERRE à Monsieur Jean-Michel DUPONT, Monsieur Alain DE CARRION à Monsieur Patrice FRERE, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Madame Joëlle FONTAINE à Mme Ewa VIVIER, Monsieur Frédéric WALLEY à Monsieur Bernard JASPART, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET à Monsieur Nicolas GODART, Monsieur Sébastien MESSENT à Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Geoffrey MATHON à Monsieur André KUCHCINSKI, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Jean-Louis LEFEBVRE, Monsieur Nicolas FRANCKE à Monsieur Sébastien OGEZ

Secrétaire de séance : Monsieur Hugues HOUZE DE L'AULNOIT

En ce qui concerne le résultat de fonctionnement pour l'ensemble des budgets, il est proposé, après affectation obligatoire, d'affecter l'excédent disponible à l'excédent reporté de fonctionnement du budget primitif 2025.

Le Comité syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique de l'exercice 2024, ce jour, Considérant que tout est régulier,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,

Constatant que le compte financier unique présente :

1C –

**AFFECTATION DU
RESULTAT DE
FONCTIONNEMENT
2024**

Budget principal :

Un excédent de fonctionnement de 225 791.88 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
 - * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
 - Déficit résiduel à reporter : Néant
 - * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : Néant.Solde disponible affecté comme suit :
 - * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
 - * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 225 791.88 euros.

Budget annexe Bâtiments :

Un excédent de fonctionnement de 1 559 551.73 € ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
 - * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
 - Déficit résiduel à reporter : Néant
 - * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 1 023 986.88 eurosSolde disponible affecté comme suit :
 - * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
 - * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 535 564.85 euros.

Budget annexe Terrains :

Un excédent de fonctionnement de 0 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
 - * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
 - Déficit résiduel à reporter : Néant
 - * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) NéantSolde disponible affecté comme suit :
 - * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
 - * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : Néant.

Budget annexe Tic :

Un excédent de fonctionnement de 83 664.50 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
 - * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : Néant
 - Déficit résiduel à reporter : Néant
 - * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) NéantSolde disponible affecté comme suit :
 - * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : Néant
 - * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 83 664.50 euros.

Budget annexe Assainissement :

Un excédent de fonctionnement de 914 273.13 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
Affectation obligatoire
 - * A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant
 - Déficit résiduel à reporter : néant
 - * A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 83.06 euros.Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 914 190.07 euros.

Budget annexe Eau potable :

Un excédent de fonctionnement de 626 502.54 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) : néant

Déficit résiduel à reporter : néant

* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 214 768.14 euros.

Solde disponible affecté comme suit :

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) : néant

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) : 411 734.40 euros.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,



Le Président

André KUCHCINSKI